

## IN MEMORIAM

par Didier CADIOU

*« Demain appartient à la haine »*

Ce vers, écrit le 3 août 1914 par l'ancien député Charles Daniélou, annonçait le déferlement de violence qui allait s'abattre sur l'Europe (1)

Environ 8 722 300 hommes ont péri lors de ce conflit, dont environ 1 400 000 en France. Il faut y ajouter près de 3 000 000 de blessés pour la seule France (2).

Dans les années 1930, une polémique s'est développée en Bretagne quant au prix du sang payé par la région. Le journal *Breiz Atao* avance le nombre de 240 000 morts pour la période de la guerre seule. En 1934, on évoque même le chiffre de 300 000 morts pour les cinq départements bretons lors du Congrès national de l'Association des Officiers de Réserve (3). Le 15 septembre 1968, monsieur Riche, président national des Médaillés militaires, parle de 256 000 morts lors du 33<sup>ème</sup> congrès des Médaillés militaires à Saint-Nazaire. A nouveau le nombre de 300 000 morts apparaît sous la plume d'un journaliste de *Nouvelle Bretagne* le 20 septembre 1968 (4).

Le 12 avril 1933, la préfecture du Finistère lance donc une enquête auprès de toutes les mairies du département afin de *« connaître le nombre des combattants nés ou résidants dans (la) commune qui sont morts pour la Patrie »*. Cette enquête est lancée suite à une demande de l'historien Auguste Dupouy. Le 28 mai 1934, le Préfet peut ainsi répondre au directeur du *Nouvelliste du Morbihan* que *« le nombre des morts de la guerre de 1914-1918 du Finistère, qui a été établi par mes services à l'aide des chiffres fournis par leur commune par les maires du département, s'élève à 28 470 »*. Or au moins une commune, Brest, n'a pas répondu à l'enquête d'avril 1933 en raison de la surcharge de travail de ses services d'état-civil. Le 18 février 1937, le préfet écrit à son homologue d'Ille-et-Vilaine qu'il doit *« considérer comme exact le chiffre de 30166 qui (lui) a été donné comme étant celui de la totalité des « Morts pour la France » de (son) département »*. A cette date, le bilan de la guerre est établi comme suit par les différents préfets de Bretagne :

	Nombre des morts	Population 1911	%
CÔTES-DU-NORD	30 039	605 523	4,96
FINISTÈRE	30 166	809 771	3,72
ILLE-ET-VILAINE	25 877	608 021	4,25
LOIRE-INFÉRIEURE	26 000	669 920	3,88
MORBIHAN	23 000	578 400	3,97
	135 082	3 271 635	4,13

Nous sommes donc bien loin des nombres de 240 à 300 000 morts évoqués par d'autres sources. Sans remettre en cause la probité des maires ou des secrétaires de mairie qui ont répondu à cette enquête, il semble toutefois que celle-ci ait manqué de rigueur. Des questions demeurent sans réponse. Quelle source a servi à étayer la réponse à la Préfecture, l'état-civil ou le Monument aux Morts ? A-t-on comptabilisé les morts au combat, ou a-t-on inclut les morts des suites de blessures ou de maladies contractées au service ? A-t-on comptabilisé les morts de la période de la guerre ou a-t-on ajouté les morts des suites de leurs blessures dans les années qui ont suivi la guerre ? Toutes les communes n'ont pas adopté les mêmes critères.

Comment dès lors établir un bilan des pertes pour la presqu'île de Crozon ? En fait nous avons cherché à croiser les sources, avec plus ou moins de succès. Outre l'enquête de 1933, nous avons donc utilisé les **registres d'état-civil** de chaque commune (6). En fait, nous

avons utilisé les registres d'actes de décès jusqu'à 1930 environ afin de tenir compte des transcriptions d'actes tardives et des décès liés aux conséquences de la guerre. Nous avons aussi exploité les registres d'actes de naissance en raison des mentions marginales qui peuvent y être associées. Toutefois, l'état-civil ne saurait être suffisant car il comporte des lacunes. La consultation des listes des **Monuments aux Morts** est également riche d'enseignements, mais nous ne savons pas comment ces listes ont été établies. Des noms y sont manifestement absents. D'autres y figurent sans que nous ayons trouvé une explication. Fait curieux, à Crozon, quelques noms sont inscrits plusieurs fois. La liste comporte 270 noms, mais 10 y sont mentionnés deux fois (7). Nous l'avons donc rétablie à 260 noms. Par ailleurs, certains noms sont mentionnés sur deux monuments comme Pierre Marie Sévellec, décédé le 22 mars 1915, inscrit à la fois à Crozon et à Camaret, ou Ambroise Bourvon, décédé le 30 juin 1915, inscrit à Argol et à Landévennec. A Argol, Roscanvel et Telgruc, les noms des défunts ont été gravés sur le monument situé dans le cimetière communal. Dans le cas d'Argol et de Roscanvel, ces monuments ont été déplacés par rapport à leur emplacement d'origine. A Landévennec, les noms ont aussi été gravés sur le monument, mais celui-ci se trouve à l'extérieur du cimetière, très proche cependant de son entrée. A Crozon et Lanvéoc, la liste des morts se trouve à l'intérieur de l'église paroissiale, sur deux grands panneaux de bois à Crozon, sur une plaque de marbre à Lanvéoc. Crozon dispose cependant de son monument aux morts près du porche d'entrée de l'église. Le monument de Lanvéoc est quant à lui bien postérieur à la guerre. A Camaret, existent en fait deux listes présentant quelques différences : l'une est gravée sur le monument aux Morts situé dans le cimetière, l'autre se trouve dans l'église paroissiale. Nous avons également consulté les archives concernant **le retour des dépouilles mortelles**. Nous avons ainsi recensé 80 rapatriements de corps entre mars 1921 et septembre 1923 (8). Dans certains cas, nous avons également consulté les **Livres d'or des Morts pour la France de la première guerre mondiale** déposés au centre des archives contemporaines des Archives nationales. Toutefois, ils ne concernent que les Morts pour la France de l'armée de terre et de l'aviation. N'y figurent donc pas les marins et les fusiliers-marins. En outre, seuls les soldats décédés entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919 (cessation officielle des hostilités) portant la mention « Mort pour la France » y sont mentionnés. A titre d'exemple le Livre d'or de la commune de Crozon comporte 176 noms (9). Le site « **Mémoire des Hommes** » du Secrétariat Général et d'Administration nous a également été précieux puisqu'il recense l'ensemble des « Morts pour la France », mais toutes les fiches ne sont pas accessibles car comportant pour certaines des renseignements d'ordre médical (10). La liste que nous publions est donc probablement incomplète. La mention « Mort pour la France » est attribuée aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air tués à l'ennemi ou morts des suites de blessures de guerre, aux militaires morts de maladie contractée en service commandé en temps de guerre, aux militaires morts d'accident survenu en service ou à l'occasion du service en temps de guerre. Cela exclut donc les morts par suicide, maladie ou accident non imputable au service. Ce travail a été complété par le recours aux **érudits locaux** comme Marcel Burel à Roscanvel, Michel Baraër† à Lanvéoc et Roger Lars à Landévennec, et la lecture des récents travaux de l'**association EOST** à Telgruc-sur-Mer (11).

Après avoir exclu les cadavres inconnus rejetés par la mer sur nos rivages et les prisonniers allemands, autrichiens ou turcs décédés en captivité, notre liste des victimes de la guerre s'établit à 794 noms, mais nous ne prétendons pas à l'exhaustivité. Une telle liste nous paraît d'ailleurs impossible à établir car il est impossible de définir qui est habitant d'une commune. Faut-il y être né ? Mais doit-on alors comptabiliser ceux qui sont partis s'établir ailleurs ? Faut-il y résider avant la déclaration de la guerre ? Est-on alors certain que les avis de décès ont bien été adressés à la commune de résidence et non à la commune de naissance ? Doit-on comptabiliser les militaires morts en Presqu'île pendant leur service alors qu'aucun

lien familial ne les y rattache ? Doit-on inclure dans nos comptes les aviateurs du Centre d'aviation maritime de Camaret décédés en service ?... Nous avons choisi d'inscrire sur notre liste l'ensemble des hommes qu'un lien, même ténu, rattachait aux communes de la Presqu'île. Nous avons également choisi d'y inscrire ceux qui sont morts des suites de leurs blessures ou de maladie bien après la cessation des hostilités. Malgré tout notre liste est vraisemblablement incomplète et nous nous en excusons d'avance auprès des familles.

*« C'était en l'année 1914, à la bataille de la Marne, de grande mémoire. Le soleil de septembre éclaire d'un jour singulier l'un des spectacles les plus affreux qui se puissent présenter à l'imagination : le champ de bataille qui s'étend sur un vaste espace que borde l'horizon rouge de feux de la bataille est partout couvert de cadavres d'hommes et de chevaux ; les routes, les fossés, les buissons, les prés, les bois mêmes sont parsemés de corps morts, vraies statues de l'épouvante, et les abords des villages en ruines que nous traversons dans un grand silence en sont littéralement criblés ; les champs riches de promesses sont ravagés, les blés d'or sont couchés, les vergers saccagés, de loin en loin on rencontre des mares de sang. O crime contre la vie, que le soleil du matin éclaire d'un rayon sinistre ! le sol rasé et défoncé est jonché d'arbres, de fusils, de sacs, de ceinturons, de gamelles et d'un nombreux matériel d'artillerie de campagne, caissons éventrés, affûts brisés, gargousses vides ; dans tous les coins de cette terre qui est la terre de France, l'on découvre les traces hideuses de l'effroyable tuerie qui vient de se dérouler, les malheureux blessés que les brancardiers relèvent sont livides..., sans force aucune... ; certains de ces agonisants, dans un effort suprême de leur pauvre être de chair mordu par la souffrance, dans un grand cri de désespoir indicible, bien triste à écouter, demandent avec les gestes suppliants des naufragés aux camarades qui les entourent, et qui sont impuissants à les arracher aux griffes de la mort, de les garder à la tendresse d'une chère famille, qui d'une fiancée, qui d'une épouse bien-aimée et d'enfants chéris, d'une sœur, d'un père ou bien d'une vieille maman qui sera seule dans la vie quand le fils ne sera plus, et dont le cœur souffrant là-bas dans l'Ouest ne sait pas encore rien du drame rouge qui se joue sur cette plaine désolée où la mort rôde avec sa faux, dans ce soir de fin de bataille... O ! tristesse affreuse !*

*La Mort, insensible à ces cris déchirants qui fendent l'air mauvais, à ces appels qui ressemblent à des sanglots qui montent du champ de bataille dans la nuit, laquelle s'avance avec une lenteur savante pour recouvrir d'un voile funèbre ces scènes d'horreur, accomplissait sans hâte aucune comme sans pitié, avec des raffinements de cruauté, son effroyable besogne d'ogresse...*

*... Ils sont tombés, ces braves, au milieu du fracas des batailles sanglantes, dans la boue froide, cette lèpre des tranchées, dans les ruines sans nom, dans le chaos des champs de combat ; certains de ces pauvres morts inconnus sombrèrent avec leurs bateaux dans les flots tumultueux de la mer grande, d'autres sont morts au milieu des tristesses de l'exil, dans les geôles allemandes, dans le désert de sable des Dardanelles, dans les défilés sauvages des montagnes d'Orient, écrasés sous un soleil brûlant ou sous les marmitages diaboliques. La pierre du souvenir défendra leur mémoire contre l'oubli, et elle sera en même temps une leçon pour les vivants.*

*Que de scènes sanglantes se sont déroulées ces dernières années en Europe et en Orient !... Aimons du moins à penser, avec les grands et généreux cœurs qui sont les gloires les plus pures de tous les siècles et de toutes les nations, que l'humanité enfin parvenue à atteindre sinon à une vie supérieure, du moins à un âge raisonnable, finira par se détourner avec dégoût des sentiers sanglants de la guerre, qui est un déchaînement sans bornes de toutes les passions humaines, les plus laides comme les plus sauvages, de toutes les cupidités, un cataclysme forcené qui ne connaît nulle limite... La guerre disparaîtra un jour de la*

*surface de la terre. Pourquoi la guerre, semeuse de larmes qui entraîne dans son sillon sanglant les meilleurs d'entre nous ?... Pourquoi les hommes s'entr'égorgent-ils ?...*

*N'oublions jamais nos morts de la guerre ; oublier, c'est mentir à ces mémoires sacrées, c'est insulter à leur mort glorieuse, c'est piétiner leurs mânes... »*

Jean-Louis Postic. Extrait d'un discours prononcé le lundi 1<sup>er</sup> août 1921 au cimetière de Lanvéoc : « *la pensée des morts* » (12).

Au moment où les communes de la presqu'île de Crozon érigent des monuments, Jean-Louis Postic exprime le vœu qu'un monument soit également construit à Lanvéoc. Il s'agit de perpétuer le souvenir de ceux qui ont disparu dans la tourmente, mais peut-être aussi et surtout de rappeler aux générations à venir quelle fût l'horreur de la guerre de manière à l'éviter à l'avenir. La paix de 1919 portait cependant en elle les germes de la guerre suivante.

Notes :

- (1) Charles DANIELOU, « *La chanson des casques* ». Poésies. Ed. Eugène Figuière, 1927. Cité par Patrick GOURLAY, Charles Daniélou 1878-1953. Itinéraire politique d'un Finistérien. PUR, Rennes, 1996, p.88.
- (2) Yves BUFFETAUT, Atlas de la Première guerre mondiale. 1914-1918, la chute des empires européens. Editions Autrement/Ministère de la défense, Paris, 2005, p. 71.
- (3) Arch. dép. Finistère, 2 R 5.
- (4) Jean-Pascal SOUDAGNE, Les Bretons dans la guerre 14-18. Editions Ouest-France, Rennes, 2006, pp. 122-123.
- (5) Arch. dép. Finistère, 2 R 5.
- (6) Autorisation de M. le Procureur de la République en date du 10 avril 2006. Remerciements aux personnels des communes d'Argol, Camaret-sur-Mer, Crozon, Landévennec, Lanvéoc, Roscanvel et Telgruc-sur-Mer pour leur accueil.
- (7) Boucharé Auguste, 24 nov. 1918 ; Canévet François, 23 juin 1919 ; Drévilhon Joseph, 30 oct. 1917 ; Gourvez François, 24 oct. 1917 ; Kermel François, 28 fév. 1917 ; Menesguen Joseph, 15 oct. 1916 ; More Ernest, 9 déc. 1917 ; Morvan Jean, 19 juin 1917 ; Quentric Jean-Marie, 19 juil. 1915 ; Quentric Yves, 22 mars 1915.
- (8) Arch. dép. Finistère, 2 R 7 et 2 R 8. 80 corps rapatriés dont 2 à Argol, 16 à Camaret, 38 à Crozon, 5 à Landévennec, 5 à Lanvéoc, 6 à Roscanvel et 8 à Telgruc.
- (9) Centre des Archives contemporaines, 19860711 art. 172.
- (10) <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>
- (11) Jean-Pierre QUEMENER, Telgruciens au cœur de la grande Guerre. Tud Terrug e-kreiz ar brezel bras. Editions Eost, Telgruc-sur-Mer, 2008, 132 p.
- (12) Jean-Louis POSTIC, Lanvéoc par les champs et les grèves. Réédition Le Livre d'histoire, Paris, 2004, pp.79-91.

Liste des abréviations :

Adj	Adjudant
Adj/ch	Adjudant-chef
Asp	Aspirant
BC	Bataillon colonial
BCM	Bataillon de canonnières marins
BCP	Bataillon de chasseurs à pied
BFM	Bataillon de fusiliers marins

BG	Bataillon du Génie
BIC	Bataillon d'infanterie colonial
Brig	Brigadier
BTS	Bataillon de tirailleurs sénégalais
CAM	Centre d'aviation maritime
Can	Canonnier
Cap	Capitaine
Cha	Chasseur
COA	Compagnie d'ouvriers d'administration
Cpl	Caporal
DP	Direction du port
E/V	Enseigne de vaisseau
Fus	Fusilier
Gend	Gendarme
Lt	Lieutenant
Mdl	Maréchal des logis
MM	Monuments aux Morts
Mt	Matelot
Mtr	Maître
MpF	Mort pour la France
P/M	Premier-maître
Q/M	Quartier-maître
RA	Régiment d'artillerie
RAC	Régiment d'artillerie de campagne
RACC	Régiment d'artillerie de campagne colonial
RAL	Régiment d'artillerie lourde
RALGP	Régiment d'artillerie lourde de grande puissance
RAP	Régiment d'artillerie à pied
RAT	Régiment d'artillerie territorial
RCC	Régiment de chasseurs à cheval
RE	Régiment Etranger (Légion Etrangère)
RFM	Régiment de fusiliers marins
RG	Régiment du Génie
RI	Régiment d'infanterie
RIC	Régiment d'infanterie colonial
RIT	Régiment d'infanterie territorial
RZ	Régiment de zouaves
Sdt	Soldat
Sgt	Sergent
Sgt/ch	Sergent-chef
Sgt/Mj	Sergent-major
S/Lt	Sous-lieutenant
S/M	Second-maître